



SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 16 juin 2008, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

08-06-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption – procès-verbal de la séance « spéciale » du 2 juin 2008
- 3) Rapport du maire sur les activités 2007 du directeur général
- 4) Affectation temporaire – adjointe administrative – Service du greffe
- 5) Autorisation signature – protocole d'entente avec la Ville de Delson – entretien du pont de la rivière de la Tortue
- 6) Autorisation signature – cession de rue – projet de développement domiciliaire « Hameau des pins – phase IV » – rue de Charente
- 7) Nomination – trésorière adjointe

- 8) Embauche col blanc surnuméraire – technicien comptabilité et finance – Service des finances et de l’informatique
- 9) Approbation – comptes à payer – mai 2008
- 10) Approbation – dépenses incompressibles – mai 2008
- 11) Autorisation de paiement – appel de proposition – services professionnels d’architecture de paysage – aménagement du parc de la Promenade
- 12) Autorisation pour la disposition du surplus de matériel roulant usagé
- 13) Mandat laboratoire – ingénierie des matériaux – « Les Cours Candiac », phase III B
- 14) Mandat ingénieurs – plans et devis – intégration des services d’utilités publiques – « Les Cours Candiac », phase III B
- 15) Mandat ingénieurs – plans et devis – stabilisation de la berge de la rivière de la Tortue
- 16) Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 4 juin 2008
- 17) Inspection des systèmes de plomberie – développement domiciliaire « Île boisée »
- 18) Embauche étudiants – saison estivale 2008 – Service des loisirs
- 19) Aide financière – championnat majeur – ski alpin
- 20) Adoption – règlement 1010-01-08 modifiant le règlement 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre
- 21) Avis de motion – règlement 1210 modifiant le règlement de zonage 555 afin d’ajouter la classe d’usage institutionnel et administratif (p1) à la zone I04-414, afin de permettre spécifiquement l’usage : « école préscolaire, primaire et polyvalente, garderie, centre de formation professionnelle, technique et universitaire et édifice à bureau »
- 22) Avis de motion – règlement 1211 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d’assujettir les zones H06-624, H06-625, H06-630, H06-631, H06-632, H06-633 et H06-634 à un P.I.I.A. et de leur attribuer des objectifs et des critères d’évaluation et de modifier certains critères relatifs aux zones H06-626, H06-627, H06-628 et H06-629
- 23) Adoption premier projet – règlement 1209 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H03-339 pour agrandir la zone H03-337 et de modifier les grilles des usages et normes des zones H03-336, H03-337, et H03-339 pour autoriser l’usage habitation unifamiliale contiguë
- 24) Adoption – règlement 1206 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la terminologie de « véranda »
- 25) Divers
- 26) Parole au public
- 27) Levée de la séance

**08-06-23 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « SPÉCIALE » DU
2 JUIN 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance « spéciale » du 2 juin 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance « spéciale » du 2 juin 2008.

**08-06-24 RAPPORT DU MAIRE SUR LES ACTIVITÉS 2007 DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT le rapport du maire sur les activités 2007 du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le rapport du maire sur les activités 2007 du directeur général.

**08-06-25 AFFECTATION TEMPORAIRE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE –
SERVICE DU GREFFE**

CONSIDÉRANT QUE madame Johanne Tremblay est en congé de maladie pour une période d'environ huit semaines;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement du service il y a lieu de remplacer le poste d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Carole Lemaire, directrice, Service du greffe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE madame Anik Deshaies soit affecter temporairement au poste d'adjointe administrative, Service du greffe, classe « D », à compter du 2 juin 2008 jusqu'au retour de madame Tremblay,

le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912.

08-06-26 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE DELSON – ENTRETIEN DU PONT DE LA RIVIÈRE DE LA TORTUE

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'entente intervenue avec le ministère des Transports du Québec, les Villes de Candiac et Delson doivent conclure une entente afin d'établir quelle municipalité doit assumer la responsabilité de l'entretien de la chaussée, des trottoirs, du drainage et de l'éclairage du pont et prévoir les règles du partage des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a soumis un projet d'entente à cet effet à la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Delson a approuvé l'entente lors de la séance du 10 juin 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les termes et conditions du protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Delson relativement à l'entretien du pont de la rivière de la Tortue;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

08-06-27 AUTORISATION SIGNATURE – CESSION DE RUE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « HAMEAU DES PINS – PHASE IV » – RUE DE CHARENTE

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire « Hameau des pins », phase IV, rue de Charente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente intervenu, le promoteur, Gestion Val Martin ltée, s'est engagé à céder à la Ville la rue de Charente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents requis pour la cession par Gestion Val Martin ltée à la Ville de Candiac, de la rue de Charente, connue et désignée au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie comme étant les lots trois millions soixante-neuf mille neuf cent soixante-trois (3 069 963) et trois millions cent quarante-huit mille deux cent soixante-quatorze (3 148 274) ainsi que le lot trois millions soixante-neuf mille neuf cent trente-trois (3 069 933);

QUE tous les frais et honoraires relatifs à cette transaction soient assumés par le promoteur Gestion Val Martin ltée.

08-06-28 NOMINATION – TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le poste de trésorier adjoint suite au départ à la retraite prochaine du titulaire actuel;

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvie Landry occupe actuellement le poste de technicienne comptabilité et finances;

CONSIDÉRANT QUE madame Landry possède les compétences requises pour occuper le poste de trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Patrick Quirion, trésorier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac nomme madame Sylvie Landry au poste de trésorière adjointe classe 7, 3^e échelon, à compter du 7 juillet 2008, selon les conditions prévues à la politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Landry soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-01-111.

08-06-29 EMBAUCHE COL BLANC SURNUMÉRAIRE – TECHNICIEN COMPTABILITÉ ET FINANCE – SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien comptabilité et finance sera vacant le 7 juillet prochain;

CONSIDÉRANT QUE ce poste ne peut pas être comblé de façon permanente avant une période de soixante (60) jours ouvrables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler de façon temporaire le poste de technicien comptabilité et finance;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Patrick Quirion, trésorier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de madame Nathalie Landry, au poste de technicienne comptabilité et finance, col blanc surnuméraire, Service des finances et de l'informatique, à compter du 16 juin 2008, pour une période approximative de quatre-vingt-dix (90) jours, le tout selon les termes et les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Landry soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-01-111.

08-06-30 APPROBATION – COMPTES À PAYER – MAI 2008

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de mai 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de mai 2008 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier, monsieur Patrick Quirion ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, madame Françoise Lamacchietta, soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de mai 2008 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 433 123,49 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 247 720,85 \$, le tout pour un total de 680 844,34 \$.

08-06-31 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – MAI 2008

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de mai 2008 représentant une somme de 787 614,18 \$.

**08-06-32 AUTORISATION DE PAIEMENT – APPEL DE PROPOSITION –
SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE –
AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA PROMENADE**

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres de services professionnels d'architecture de paysage pour l'aménagement du parc de la Promenade a été publié dans le journal « *Constructo* » et dans le système électronique d'appel d'offres *se@o*, édition du 22 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres spécifie que les trois soumissionnaires retenus pour participer à l'étape 2 recevront un montant forfaitaire de 5 000 \$ chacun pour la présentation du concept et de la proposition d'aménagement de la scène;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la ville de Candiac autorise le trésorier à verser une somme de 5 000 \$ à chacun des trois soumissionnaires ayant déposé une proposition à l'étape 1, en vue de participer à l'étape 2 du processus de qualification pour la présentation d'un concept et d'une proposition d'aménagement de la scène au parc de la Promenade;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1212 décrétant un emprunt pour l'aménagement du parc de la Promenade conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**08-06-33 AUTORISATION POUR LA DISPOSITION DU SURPLUS DE
MATÉRIEL ROULANT USAGÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac possède un surplus de matériel roulant usagé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la Ville se départît de ces véhicules usagés pour des considérations économiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a remplacé ces véhicules;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Politique d'acquisitions de biens et de services*, l'acheteur peut disposer du matériel jugé inutile ou désuet, sous réserve de l'approbation du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Richard Taylor, responsable des ressources matérielles et des achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le responsable des ressources matérielles et des achats à disposer du surplus de matériel roulant usagé identifié ci-dessous, le tout conformément à la *Politique d'acquisitions de biens et de services* en vigueur.

- un camion 6 roues International S-1900, 1989 (89-16);
- un souffleur Vohl DV904, 1978 (78-25);
- une tondeuse Toro GM325-D (95-37).

08-06-34 MANDAT LABORATOIRE – INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX – « LES COURS CANDIAC », PHASE III B

CONSIDÉRANT QUE le promoteur désire entreprendre la troisième phase du projet de développement « Les Cours Candiac »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet de prolongement des infrastructures municipales, il est requis de mandater un laboratoire pour effectuer l'ingénierie des matériaux;

CONSIDÉRANT la proposition de services de la firme « Laboratoire A.B.S. inc. » en date du 2 juin 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de Ville de Candiac mandate la firme « Laboratoire A.B.S. inc. » pour effectuer l'ingénierie des matériaux dans le cadre des travaux d'infrastructures « Les Cours Candiac », phase III B pour un montant de 19 331,40 \$, plus toutes taxes applicables, le tout selon leur offre de services professionnels en date du 2 juin 2008;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du dépôt du promoteur au poste budgétaire 22-811-48-412, honoraires professionnels.

08-06-35 MANDAT INGÉNIEURS – PLANS ET DEVIS – INTÉGRATION DES SERVICES D’UTILITÉS PUBLIQUES – « LES COURS CANDIAC », PHASE III B

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du développement domiciliaire « Les Cours Candiac », phase III B, il y a lieu de réaliser les plans et devis ainsi que l’intégration des réseaux d’utilités publiques (Hydro-Québec) aux infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté, à la demande du promoteur, de prendre la maîtrise d’ouvrage pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mandater des professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que l’intégration des services d’utilités publiques;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée à cet effet par la firme « GENIVAR, Société en commandite » datée du 2 juin 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « GENIVAR, Société en commandite » pour réaliser les plans et devis ainsi que l’intégration des services d’utilités publiques du projet domiciliaire « Les Cours Candiac », phase III B, pour un montant de 18 550 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 2 juin 2008;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d’emprunt 1213, au poste budgétaire 22-012-13-411, honoraires professionnels, conditionnellement à l’approbation du règlement d’emprunt 1213 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

08-06-36 MANDAT INGÉNIEURS – PLANS ET DEVIS – STABILISATION DE LA BERGE DE LA RIVIÈRE DE LA TORTUE

CONSIDÉRANT QUE lors de l’adoption du programme triennal d’immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet pour la stabilisation des berges de la rivière de la Tortue (projet 1997-107);

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mandater des professionnels pour la réalisation des plans et devis;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée à cet effet par la firme « LVM-Technisol » datée du 13 mai 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « LVM-Technisol » pour réaliser les plans et devis pour le projet de stabilisation des berges de la rivière de la Tortue au montant de 19 500 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 13 mai 2008;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus accumulé non affecté et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-901-07-729.

08-06-37 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 4 JUIN 2008

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d’aménagement paysager et de modification/agrandissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 4 juin 2008 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-06-04	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 79, rue de Darvault sur le lot 3 909 259
CCU-2008-06-05	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 12, rue de Douvaine sur le lot 3 707 086
CCU-2008-06-07	H03-329	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis 33, avenue des Flandres sur le lot 3 523 091
CCU-2008-06-08	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 12, rue de Fleury sur le lot 3 894 457

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-06-09	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 16, rue de Florence sur le lot 3 893 711
CCU-2008-06-10	H03-331	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 26, avenue Frontenac sur le lot 3 893 694
CCU-2008-06-11	H03-331	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 32, avenue Frontenac sur le lot 3 893 697
CCU-2008-06-13	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 23, rue de Sauverny sur le lot 3 966 842
CCU-2008-06-14	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 49, rue de Sauverny sur le lot 3 964 697

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-06-02	H06-613	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification du revêtement extérieur pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 16, avenue de Bercy sur le lot 2 096 491
CCU-2008-06-03	H05-548	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (garage double + espace habitable) pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 17, rue du Calvados sur le lot 2 095 533
CCU-2008-06-12	H02-221	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification du revêtement extérieur pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 20, place Jason sur le lot 2 092 669

PERMIS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-06-06	H05-520	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'aménagement paysager pour une propriété sise au 9, rue d'Édimbourg sur le lot 2 095 739

08-06-38 INSPECTION DES SYSTÈMES DE PLOMBERIE – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « ÎLE BOISÉE »

CONSIDÉRANT QUE nous constatons depuis un certain temps que les débits d'eaux usées générés dans le réseau municipal excèdent la capacité de pompage des équipements destinés à cette fin dans le projet résidentiel de l'« Île boisée »;

CONSIDÉRANT QUE ces surplus de débits nécessitent l'installation d'une pompe supplémentaire qui doit être mise en opération à différents moments afin d'évacuer ce surplus d'eau et que cela occasionne des inconvénients aux résidents;

CONSIDÉRANT QUE l'évacuation des eaux pluviales des propriétés (drains français, pompes submersibles, gouttières) doit être indépendante du réseau d'égout domestique;

CONSIDÉRANT QUE techniquement, et tel qu'inscrit aux conditions d'émission des permis de construction, l'évacuation des eaux pluviales doit demeurer indépendante;

CONSIDÉRANT QU'une inspection en bonne et due forme doit être faite afin de s'assurer que chacun des raccordements soit adéquatement installé et que cette inspection nous permettra surtout d'identifier la situation réelle et l'ampleur de la problématique;

CONSIDÉRANT QU'actuellement cent quatre unités sont construites ou en construction;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été demandée et présentée à la Ville par un inspecteur indépendant qui prendra contact avec chacun des propriétaires afin de procéder à une inspection et à la préparation d'un rapport nous indiquant le résultat de la situation réelle;

CONSIDÉRANT QUE dépendant des résultats de la première étape d'inspection, une seconde étape pourrait être requise afin de pouvoir poursuivre la démarche dans le but d'apporter les correctifs requis pour les résidences présentant une problématique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate monsieur Martin Paquin pour effectuer les inspections spécifiques des raccordements des résidences du développement domiciliaire de l'« Île boisée », au coût de 190 \$ par propriété, le tout selon l'étape 1 de l'offre de services datée du 26 avril 2008;

QUE les deniers requis au paiement de l'étape 1, pour un montant maximum de 19 760 \$, plus toutes taxes applicables, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-05-999.

08-06-39 EMBAUCHE ÉTUDIANTS – SAISON ESTIVALE 2008 – SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants durant la période estivale afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE nous avons rencontré chacun des candidats sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche des étudiants ci-dessous mentionnés pour la période estivale 2008 pour le Service des loisirs;

Services des loisirs

Julie	Auger	camp de jour – moniteur
Frédéric	Power	camp de jour – moniteur
Julie	Prévoist	camp de jour – moniteur
Thomas	Rozsnaki-Sasseville	patrouilleur
Dominic	St-Jacques	camp de jour – moniteur
Bernard	Tremblay	patrouilleur
Maxime	Valcourt	camp de jour – moniteur

QUE ces étudiants soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale approuvée et adoptée par la résolution 08-01-11.

08-06-40 AIDE FINANCIÈRE – CHAMPIONNAT MAJEUR – SKI ALPIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande dans le cadre du programme d'aide financière au championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Adrienne Lamarre est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre du club Sutto 92, de la F.I.S., de la Fédération de ski alpin Canada et de Ski Québec, dans la catégorie femme;

CONSIDÉRANT sa participation à la finale du championnat provincial junior de ski alpin qui a eu lieu au Mont-Comi, Saint-Donat de Rimouski au Québec, du 28 au 30 mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 100 \$ à madame Adrienne Lamarre;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

**08-06-41 ADOPTION – RÈGLEMENT 1010-01-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
1010-01 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance spéciale du 2 juin 2008, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1010-01-08 modifiant le règlement 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre, soit adopté;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**08-06-42 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1210 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 555 AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE
INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF (P1) À LA ZONE I04-414, AFIN
DE PERMETTRE SPÉCIFIQUEMENT L'USAGE : « ÉCOLE
PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET POLYVALENTE, GARDERIE, CENTRE
DE FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE ET
UNIVERSITAIRE ET ÉDIFICE À BUREAU »**

Monsieur le conseiller Charles-André Fortier donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1210 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'ajouter la classe d'usage institutionnel et administratif (p1) à la zone I04-414, afin de permettre spécifiquement l'usage : « école préscolaire, primaire et polyvalente »;

De plus, monsieur le conseiller Charles-André Fortier demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

08-06-43 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1211 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 917 RELATIF À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES H06-624, H06-625, H06-630, H06-631, H06-632, H06-633 ET H06-634 À UN P.I.I.A. ET DE LEUR ATTRIBUER DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES RELATIFS AUX ZONES H06-626, H06-627, H06-628 ET H06-629

Monsieur le conseiller Normand Dyotte donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1211 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir les zones H06-624, H06-625, H06-630, H06-631, H06-632, H06-633 et H06-634 à un P.I.I.A. et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation et de modifier certains critères relatifs aux zones H06-626, H06-627, H06-628 et H06-629;

De plus, monsieur le conseiller Normand Dyotte demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

08-06-44 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1209 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE H03-339 POUR AGRANDIR LA ZONE H03-337 ET DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DES ZONES H03-336, H03-337, ET H03-339 POUR AUTORISER L'USAGE HABITATION UNIFAMILIALE CONTIGUË

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance spéciale tenue le 2 juin 2008, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1209 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H03-339 pour agrandir la zone H03-337 et de modifier les grilles des usages et normes des zones H03-336, H03-337, et H03-339 pour autoriser l'usage habitation unifamiliale contiguë, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 7 juillet 2008 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

08-06-45 ADOPTION – RÈGLEMENT 1206 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LA TERMINOLOGIE DE « VÉRANDA »

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement 1206 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la terminologie de « véranda », a été adopté le 2 juin 2008;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu suite à la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et conséquemment le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte, sans changement, le règlement 1206 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier la terminologie de « véranda »;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Onze personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

08-06-46 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 50 min.

CAROLE LEMAIRE
Greffière

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire